

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2013**

**PRESENTS :** Messieurs Marc CHENEVOY, Raymond CHENEVOY, Diény DURAND, Anthony GAUTHERON, Anthony GOULUT, Fernand LORNET, Gabriel MOULIN, Michel PEYPE, Jean-Marie ROSAY

**Excusés :** Julien DURAND, (Pouvoir à Diény BURAND)

**Absents :** Stéphane BOUVERET

**SECRETAIRE:** Diény DURAND

*Le compte-rendu de la séance précédente du 11 Octobre 2013 est adopté à l'unanimité.*

### **I° - REGLEMENT DU CIMETIERE**

Le règlement du cimetière a été remis à jour dans son ensemble en tenant compte des délibérations du Conseil du 30 mars 2012 et du 03 mai 2013 qui ont respectivement revu les règles régissant les concessions et la mise en place d'un columbarium avec vente de nouvelles concessions et cases cinéraires.

D'autre part beaucoup de règles funéraires ont évolué, un certain nombre de ces éléments ont été repris dans notre règlement.

Ce règlement est affiché dans le tableau prévu à cet effet à l'entrée du cimetière.

L'approvisionnement en eau est maintenant fermé pour l'hiver pour limiter les effets du gel.

**Le Conseil valide sans modifications le règlement à l'unanimité.**

### **II° - CONVENTION « ACTES » AVEC LA PREFECTURE**

La dématérialisation des documents comptables et administratifs va devenir obligatoire en janvier 2015. Nous avons une année pour nous préparer tant sur la plan des équipements informatiques et logiciels que sur le plan des transmissions de données électroniques par Internet de bonne qualité et à l'avenir en haut débit.

Les formations du personnel sont assurées par notre partenaire e-bourgogne en coopération avec les éditeurs de logiciels que nous utilisons comme Cosoluce et Hélios. Le programme se nomme **PES V2 Trésorerie** dans un premier temps. PES = Protocole d'Echange Standard. Progressivement mandats, titres, délibérations, arrêtés seront traités de cette sorte.

La mise en place des procédures avec la Préfecture nécessite de signer une convention dénommée ACTES pour les documents soumis au contrôle de légalité.

**Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention et les documents afférant à « ACTES » avec la Préfecture de Côte d'or.**

### III° - COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire informe le Conseil de la prochaine réunion de la Commission Communale des Impôts Directs sous la supervision du Service des Impôts de Beaune, mais sans leur présence. Les documents correspondants seront envoyés en Mairie préalablement pour être mis à jour pendant la réunion.

La date prévue est fixée provisoirement au Jeudi après-midi 19 décembre. Les invitations seront envoyées aux participants dès que la date sera finalisée.

### IV° - VALORISATION ONF DES COUPES 6 ET 7

L'ONF a estimé le bois d'affouage pour les coupes 6 et 7. Cette estimation sert à fixer les coûts de gardiennage prévus à l'article R 123-4 du code Forestier.

L'estimation D947 de la coupe 6 des houppiers est de 2428 euros, soit environ 291 euros de frais de garderie.

L'estimation D948 de la coupe 7 pour la saison 2014 est de 2332 euros, soit environ 280 euros de frais de garderie.

**Le Conseil accepte à l'unanimité les deux estimations qui seront confirmées à l'ONF par délibérations séparées pour cette année et l'année prochaine.**

### V° - ECOLE - REFORME des RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire informe le Conseil des suites des concertations en cours pour appliquer les nouvelles dispositions de la réforme.

- Une réunion de concertation des Maires a lieu le lundi 25 novembre pour déterminer la marche à suivre après les discussions du ministre au Congrès des Maires.
- Une réunion entre les responsables du Périscolaire de la Communauté de Communes et l'Inspection Académique de Dijon est prévue le vendredi 29 novembre pour présenter plusieurs propositions d'organisation.
- Un déblocage doit avoir lieu pour permettre d'avancer la réalisation du PEDT des deux cantons.

- En ce qui concerne notre école, la présence d'humidité excessive dans le couloir d'entrée servant de vestiaire devient une priorité à régler. La mise en place d'une ventilation mécanique est envisagée. Reste à savoir comment procéder.

## **VI° - ORIENTATIONS DU BUDGET 2014**

Les résultats de l'année ne sont pas finalisés, la Trésorerie ferme les comptes au 15 décembre. On peut cependant estimer que le solde sera positif car certains investissements ont coûté moins chers que prévu et les comptes de fonctionnement ont été suivis au plus juste et devraient eux aussi générer un surplus par rapport au budget.

Le budget devra être préparé au plus tard fin février pour être voté par la nouvelle équipe municipale issue des élections de fin mars 2014.

Les orientations prévisibles sont:

- Amélioration de la sécurité routière et sécurisation des environs de l'école.
- Revêtement de la route de Saint François, au moins sur la deuxième moitié.
- Le budget de fonctionnement 2014 sera évalué sur la base des résultats 2013.
- Le budget d'investissement sera décidé par le nouveau Conseil en Avril 2014.

## **VI° - ELECTIONS COMMUNALES, REVISION DE LA LISTE ELECTORALE**

- Des informations ont été mises à disposition sur le site Internet de la Mairie [www.mairie-samerey.fr](http://www.mairie-samerey.fr)  
Un bulletin d'information spécifique sera distribué par la Mairie dès que les informations précises provenant de la Préfecture seront connues.
- Les listes électorales des électeurs votant à Samerey sont en révision. La Commission électorale s'est réunie le mardi 19 novembre; à ce jour 4 radiations et 4 inscriptions ont été enregistrées.
- Le nombre de candidats à élire sera toujours de 11 pour notre commune.  
Les futurs candidats peuvent se présenter sur une liste ou individuellement, sachant que le dépôt des candidatures en Préfecture est fixé sur la période du 8 février au 6 mars au plus tard.
- Le Maire annonce au Conseil qu'il souhaite se représenter aux élections et poursuivre un deuxième mandat en 2014; il propose d'ouvrir une liste des candidats aux élections municipales.

## VII° - QUESTIONS DIVERSES

- **Délibération modificative**

Une erreur dans l'imputation des comptes d'investissement de 2007 a été signalée par la Trésorerie et doit être corrigée.

Il s'agit du compte de Dépenses : 231-041 à créditer de + 28 900

et du compte de Recettes : 238-041 à débiter de - 28 900

Cette écriture comptable ne change en rien les résultats de fin d'année

**Le Conseil adopte cette modification à l'unanimité**

- **Statuts du SICECO (Syndicat InterCommunal de l'Energie de la Côte d'Or)**

Le nombre de Commissions Locale de l'Energie est fixé à un maximum de 15 par département, or en Côte d'Or il en existe 16. Les statuts ont été révisés pour prendre en compte cette modification.

**Le Conseil à l'unanimité donne mandat au Maire pour établir la délibération correspondante et la transmettre au SICECO.**

- **Permission de voirie de France Telecom**

Le SICESO a négocié avec Orange un contrat de permission de voirie spécifique que chaque commune adhérente peut mettre en place. Il est basé sur un arrêté que le Maire doit prendre pour limiter la permission à 3 ans au lieu de 15 comme précédemment.

**Le Conseil à l'unanimité donne mandat au Maire pour établir l'arrêté de Permission de Voirie correspondant et le transmettre à France Telecom avec copie au SICECO.**

- **Modification de rémunération de la Secrétaire titulaire Edith Breton**

Le Centre de Gestion de la Côte d'Or nous communique un arrêté de demi-traitement de Madame Breton pour une année supplémentaire. Son Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) liée à son contrat de travail n'est pas renouvelée, en effet elle est absente pour maladie depuis bientôt 3 ans.

- **Cabine téléphonique**

La cabine téléphonique a été remise en état, la loi impose au moins une cabine par commune de moins de 1000 habitants, la déplacer coûte environ 2000 euros.

- **Traditionnelle distribution des colis de Noël, le Samedi matin 14 décembre.**

- **Repas de Noël des Anciens, du Conseil et du Personnel communal le dimanche 15 décembre.** Les conjoints sont invités au repas moyennant une participation financière de 25 euros par personne.

- **Goûter/ Sapin de Noël des enfants de l'école, le vendredi après-midi 20 décembre**

*L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21:30 heures*